

PROCES-VERBAL DU VENDREDI 25 OCTOBRE 2013
CONVOCATION DU 15 OCTOBRE 2013

Étaient présents: Mme et Mrs les conseillers municipaux:

Christine PERONNE, Marie-Martine LAURENT, Catherine POLMAN

Pierre BAJOR, Christian VIMPERE, Patrick PIVETEAU, Marcel PRECIGOUT, Pascal RIVET, Raymond BENITO.

Aurélia RIPOCHE a donné pouvoir à P.PIVETEAU

Absent non excusé: M. Philippe LATASTE

Secrétaire de séance: M. Patrick PIVETEAU

1-LE COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 27 SEPTEMBRE 2013 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2-REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2014

M. le Maire propose au Conseil municipal d'examiner la redevance assainissement pour l'année 2014.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de conserver le montant du forfait assainissement à 41,00 € et de passer le m3 consommé à 1,65 € à concurrence de 100 m3.

3-ZONE D'ACTIVITES

M. le Maire rappelle qu'il a demandé cet été et en raison de sa proximité à PLANETE PAYSAGE de proposer un projet chiffré pour engazonner l'ilot, planter une haie le long de la départementale et d'un côté de la pénétrante de la Z.A.

PLANETE PAYSAGE a présenté un devis le 8 juillet 2013 de 25 158,67 € TTC, ramené après une démarche de M. le Maire à 19 973,25 € TTC par l'envoi d'un autre devis le 23 juillet 2013.

En raison du montant bien trop élevé, les Conseillers ont demandé à M. le Maire une autre proposition. M. le Maire a contacté JARDINS DE L'ANGOUMOIS qui a proposé un projet évalué à 8 401,78 € TTC le 27 septembre 2013.

Constatant une différence de prix conséquente, les Conseillers lors du Conseil municipal de septembre ont demandé à M. le Maire de reprendre contact avec les deux entreprises afin d'obtenir des renseignements complémentaires.

Après entretien avec le responsable de chaque entreprise, le montant des devis est confirmé.

- PLANETE PAYSAGE: 19 973,25 € TTC.
- JARDINS DE L'ANGOUMOIS: 8 371,88 € TTC

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de retenir le devis de JARDINS DE L'ANGOUMOIS pour 8 371,88 € TTC considérant que cette proposition est la mieux adaptée pour une petite zone d'activités rurale comme la notre et que son coût est plus digeste pour le budget communal.

4-RYTHMES SCOLAIRES

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'une réunion s'est tenue le 17 octobre avec les membres de la commission « Rythmes scolaires », les directrices et les maires des deux communes. Afin d'organiser au mieux les 4 jours ½ de la rentrée 2014, un questionnaire a été adressé aux parents via le carnet de liaison. Ce questionnaire sera récupéré à la rentrée du 4 novembre. En suivant le 6 novembre, les commissions « Rythmes scolaires » se réuniront pour le dépouillement et l'analyse. Le 12 novembre l'ensemble des acteurs du R.P.I. sera réuni pour arrêter les rythmes scolaires de la rentrée 2014.

5-SYNDICAT D'HARMONISATION EN EAU POTABLE (SHEP)

M. le Maire informe le Conseil municipal que le SHEP a pris le nom par l'arrêté préfectoral du 15 juillet dernier de Charente Eaux.

Charente eaux est en mesure d'accompagner les collectivités qui souhaitent y adhérer en proposant des missions d'appui technique et administratif pour l'exercice des compétences du domaine de l'eau. L'appui, qui était jusqu'à présent apporté par les services du Département, sera intégré à Charente Eaux par transfert de ces missions d'assistance techniques à Charentes Eaux à compter du 1^{er} janvier 2014. Le coût de l'adhésion annuelle se compose d'une part fixe 200 € et d'une part variable calculée sur les volumes facturés en m3.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'adhérer à ce syndicat qui apportera à la commune une assistance technique indispensable dans le domaine de l'eau.

6-PERSONNEL

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal qu'il souhaite renouveler l'octroi des primes annuelles aux employés communaux pour l'année 2013.

- Prime d'Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T.)

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'attribuer cette prime sur les bases de 2012.

- Prime d'Indemnité d'Exercice de Missions de Préfecture (I.E.M.P.)

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'attribuer cette prime sur les bases de 2012.

Rappel des critères de modulation:

- Manière de servir individuelle et collective, qualité du travail, prorata au temps de présence effectif.
- De suspendre le versement de l'I.A.T. et de l'I.E.M.P. en cas de congés de longue maladie, longue durée et grave maladie.
- Précise que ces indemnités fixées par la présente délibération sont effectuées au titre de la seule année 2013.

Le personnel en Contrat Aidé recevra un chèque cadeau de 300 € au prorata des jours travaillés.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte cette proposition.

7-INDEMNITES DE CONSEILLERS

M. le Maire devrait percevoir une indemnité de 1 178,46 €/mois brut pour l'année 2013.

Il perçoit 919,19 €/mois brut. La somme non perçue pour l'année 2013 s'élève à 3 111,24 €. M. le Maire propose que cette somme soit partagée en guise d'indemnité par les 9 conseillers soit 345,69 € par conseiller.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte cette proposition. Les conseillers remercient M. le Maire.

8-FÊTES DE FIN D'ANNEE

Pose des guirlandes à la salle polyvalente le lundi 9 décembre.

Repas des élus avec les enfants le vendredi 20 décembre.

Vœux aux administrés le dimanche 12 janvier 2014 à 16 heures.

9-SALLE POLYVALENTE-TARIF 2014

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de maintenir les tarifs 2013 pour l'année 2014.

Habitants commune	Hors commune
1 jour 90 euros	1 jour 165 euros
2 jours 130 euros	2 jours 210 euros

Une caution de 300 € est demandée à la remise des clefs.

La location de la vaisselle: 25 €

La location pour réunion: 30 €

10- REPAS DES AÎNES

La date retenue est le dimanche 13 avril 2014.

11- BUDGET 2014

M. le maire demande de réfléchir aux investissements 2014 et susceptibles d'être intégrés au budget

12- DEVIS

M. le Maire présente et commente un devis du SDEG 16 pour la pose et dépose des guirlandes de Noël au Pont, à la Grange et au Bourg d'un montant total de 5 081,46 € TTC. La participation du SDEG 16 est de 1 487,05 €, reste à la charge de la commune 3 594,41 €. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal donne un avis favorable pour ce devis. Date de pose le 2 décembre et de dépose le 13 janvier.

Prochain conseil le vendredi 29 novembre 2013 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.